

## CHECK-LIST EHPAD HOSPITALIERS

*Afin de déterminer au moins les besoins d'accompagnement des projets immobiliers médico-sociaux portés par des établissements de santé ayant un EHPAD en budget annexe, il est nécessaire pour l'ARS d'avoir une visibilité sur les possibilités de financement de l'établissement, et notamment ses fonds propres, ainsi que sur les autres projets d'investissement susceptibles de les mobiliser.*

*L'objectif de cette check-list est d'accompagner les établissements pour documenter au mieux leur PPI et ainsi ne pas retarder l'instruction par les services de l'ARS.*

### Éléments complémentaires à fournir

La description des fonds propres de l'établissement

Les types et montants des réserves

Les types et montants des subventions à l'investissement déjà acquises

Les types et montants des provisions

En cas d'emprunts globalisé : méthodes de répartition des frais financiers entre les budgets

Les autres projets d'investissement tous types de budgets confondus

### Détails des annexes de la trame PPI à compléter

Annexe 2 à ne pas remplir

Annexe 5 : programme d'investissements détaillé sur le budget E , avec durées d'amortissement, dates de réalisations, financement

Annexe 6 : emprunts en cours autorisés et supportés par cet établissement (budget E)

Annexe 7 : emprunts souhaités dans le cadre de ce PPI (budget E)

Annexe 10 : tableaux des surcoûts d'exploitation (toute sections tarifaires)

Annexe 10 hébergement : tableaux des surcoûts d'exploitation budget hébergement et impact sur le PJH